

Rapport de suivi du PGMR | 2016

MISE EN CONTEXTE

La MRC de Pierre-De Saurel a publié son PGMR en 2005 et l'a ensuite révisé en 2016. Le 30 mars 2016, l'avis de conformité du PGMR a été transmis à la MRC par le MDDELCC.

Le PGMR révisé maintient les grandes orientations de gérer les matières résiduelles selon le principe des 3RV et en adéquation avec la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son plan d'action 2011-2015. Les grands chantiers du PGMR révisés sont :

- Implantation de la collecte des matières organiques en mai 2017. Cette collecte permettra de collecter les résidus alimentaires et les résidus verts. La quantité qui serait collectée à l'horizon 2020 est estimée 10 000 tonnes par an. Le service sera offert à l'ensemble des unités d'occupation des secteurs résidentiels et ICI. La collecte sera effectuée au moyen de bacs roulants qui seront distribués en mars et avril 2017. Le traitement sera effectué par compostage.
- Conception et déploiement d'un plan de communication d'envergure axé sur l'ISÉ et ciblant toutes les strates socio-économiques vivant et œuvrant sur le territoire de la MRC. Le plan de communication mettra l'emphase sur la mise en œuvre de la collecte des matières organiques. Il ciblera tous les enjeux entourant cette collecte soit l'enjeu environnemental, social et économique.
- Construction d'un écocentre régional pour recevoir toutes les matières résiduelles qui ne sont pas acceptées dans les collectes porte-à-porte comme les résidus de CRD, les RDD, les résidus verts en grande quantité, etc. Les quantités estimées à collecter sont de l'ordre de 3 000 à 5 000 tonnes par année.
- Les fiches suivantes détaillent la mise en œuvre de chacune des mesures du PGMR révisé.
- Le formulaire relatif aux informations sur la collecte des matières organiques est annexé en fin de ce document.

N° DE LA MESURE	1
Nom de la mesure	Collecter et recycler les matières recyclables (papier, carton, verre, métal et plastique : PCVMP)
Description	Continuer à collecter les matières recyclables et à améliorer le système de collecte afin de maximiser le taux de recyclage.
Responsable	MRC de Pierre-De Saurel
Échéancier	En continu
Avancement	100 %. L'ensemble du territoire est couvert par la collecte sélective.
Commentaire	Le taux de recyclage est de 65 %, l'objectif est de l'augmenter à 90 % à l'horizon 2021.

N° DE LA MESURE	2
Nom de la mesure	Collecter et traiter par compostage les matières organiques : résidus alimentaires et résidus verts.
Description	Planter la collecte des matières organiques sur tout le territoire.
Responsable	MRC de Pierre-De Saurel
Échéancier	Mai 2017
Avancement	La collecte des matières organiques sera implantée comme prévu. Les contrats de collecte et de traitement sont finalisés. Les contrats d'approvisionnement en bacs bruns sont également adoptés.
Commentaire	Un plan de communication est mis en œuvre pour accompagner les usagers dans l'implantation des bacs bruns.

N° DE LA MESURE	3
Nom de la mesure	Collecter les résidus ultimes – bacs et conteneurs
Description	Optimiser la collecte des résidus ultimes dans l'esprit de réduction en utilisant efficacement les autres collectes (bacs bleus et bacs bruns). La collecte des résidus ultimes est réduite de 13 collectes/an (26 collectes/an au lieu de 39 collectes/an). Par ailleurs, les bacs excédentaires à résidus ultimes sont tarifés.
Responsable	MRC de Pierre-De Saurel
Échéancier	En continu
Avancement	100 %
Commentaire	À compter d'octobre 2016, la collecte des résidus ultimes est effectuée toutes les deux semaines pour 26 collectes par an.

N° DE LA MESURE	4
Nom de la mesure	Collecter les résidus ultimes – Encombrants
Description	Toujours dans le principe de réduction, le nombre de collectes d'encombrants est réduit à 9 collectes au lieu des 12 collectes. Les usagers sont incités à se départir de leurs encombrants par le réemploi en les déposant à l'écocentre régional ou aux organismes d'économie sociale.
Responsable	MRC de Pierre-De Saurel
Échéancier	En continu
Avancement	100 %
Commentaire	

N° DE LA MESURE	5
Nom de la mesure	Collecter les matières résiduelles dans les lieux publics
Description	Les lieux publics sont dotés d'équipements de collecte sélective. Il y a lieu d'ajouter la collecte des matières organiques.
Responsable	Municipalités locales
Échéancier	2020
Avancement	50 %
Commentaire	Il reste à étudier la faisabilité et l'efficacité d'ajouter des contenants pour la récupération des matières organiques.

N° DE LA MESURE	6
Nom de la mesure	Implanter un écocentre régional
Description	Un écocentre est un service indispensable pour la collecte des résidus de CRD, de RDD et autres matières qui ne sont pas collectées en bordure de rue comme les résidus verts en grandes quantités.
Responsable	MRC de Pierre-De Saurel
Échéancier	2016
Avancement	100 %
Commentaire	L'écocentre est opérationnel depuis janvier 2016. Les résidus de CRD, les résidus verts, les encombrants, les RDD sont acceptés à l'écocentre.

N° DE LA MESURE	7
Nom de la mesure	Collecter les résidus de CRD à l'écocentre régional
Description	Maximiser la récupération des résidus de CRD, de RDD, de résidus verts, contribuer à détourner de l'élimination le bois, le métal et autres matières recyclables.
Responsable	MRC de Pierre-De Saurel
Échéancier	En continu
Avancement	100 %
Commentaire	Le service de dépôt des résidus de CRD, de RDD, de RV et d'encombrants est assuré 5 jours par semaine à l'écocentre régional.

N° DE LA MESURE	8
Nom de la mesure	Collecter les RDD
Description	Collecter les résidus domestiques dangereux à l'écocentre et les traiter de manière conforme.
Responsable	MRC – Municipalités locales – ICI
Échéancier	2016
Avancement	100 %
Commentaire	D'autres points de dépôt de RDD, en plus de l'écocentre, sont implantés dans les municipalités.

N° DE LA MESURE	9
Nom de la mesure	Collecter les matières visées au programme de la responsabilité élargie des producteurs (REP)
Description	Promouvoir et implanter des points de collectes des matières dans le cadre du programme de la REP.
Responsable	MRC – Municipalités locales - ICI
Échéancier	2016 - 2020
Avancement	100 %
Commentaire	Plusieurs points de collectes des matières sous la REP sont implantés dans la région : écocentre, municipalités et ICI.

N° DE LA MESURE	10
Nom de la mesure	Traiter les appareils contenant des halocarbures
Description	Récupérer et traiter les appareils contenant des halocarbures.
Responsable	MRC
Échéancier	En continu
Avancement	100 %
Commentaire	Un programme de récupération à domicile et de traitement des appareils contenant des halocarbures est implanté par la MRC depuis une dizaine d'années. Le programme permet de traiter annuellement de 900 à 1 000 appareils.

N° DE LA MESURE	11
Nom de la mesure	Gérer et recycler les boues municipales
Description	Élaborer un plan de gestion des boues municipales en les recyclant biologiquement par épandage, compostage et/ou biométhanisation.
Responsable	Municipalités locales
Échéancier	2020
Avancement	10 %
Commentaire	Le processus d'élaboration du plan de gestion des boues municipales est en cours.

N° DE LA MESURE	12
Nom de la mesure	Gérer et recycler les boues des fosses septiques
Description	Établir un plan et une réglementation pour gérer les boues des fosses septiques et acheminer ces boues dans des installations de traitement conformes.
Responsable	Municipalités locales
Échéancier	2021
Avancement	Environ 10 %
Commentaire	Le processus est en cours : recensement des fosses septiques et adoption d'une réglementation municipale en adéquation avec le règlement Q-2, r. 22 <i>Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.</i>

N° DE LA MESURE	13
Nom de la mesure	Bannir l'élimination du carton et du papier
Description	Interdiction d'éliminer le carton et le papier : récupérer le carton et le papier par la collecte sélective. Si ces matières sont souillées, les récupérer par la collecte des matières organiques.
Responsable	MRC
Échéancier	2016
Avancement	60 %
Commentaire	Les collectes pour la récupération de ces matières sont efficaces. Une réglementation est disponible. Des contrôles sont effectués. La réglementation a été amendée pour interdire de mettre ces matières dans les contenants de résidus ultimes.

N° DE LA MESURE	14
Nom de la mesure	Bannir l'élimination du bois
Description	Interdire l'élimination du bois
Responsable	MRC
Échéancier	2016
Avancement	80 %
Commentaire	Le bois n'est pas collecté en bordure de rue lors de la collecte des résidus ultimes. Le bois est acheminé à l'écocentre puis à des installations de broyage et de recyclage.

N° DE LA MESURE	15
Nom de la mesure	Bannir l'élimination des matières organiques
Description	Interdire l'élimination des matières organiques : résidus alimentaires et résidus de jardin.
Responsable	MRC
Échéancier	2017
Avancement	10 % (collectes des résidus verts au printemps et à l'automne ainsi qu'une collecte des résidus alimentaires et résidus verts dans la municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel qui a implanté depuis 2015 cette collecte)
Commentaire	La collecte des matières organiques débutera en mai 2017. La réglementation est amendée. Les matières organiques doivent être mises dans les bacs bruns dont le contenu est acheminé à une installation de compostage.

N° DE LA MESURE	16
Nom de la mesure	Réduire – Limiter le nombre de contenants à résidus ultimes et diminuer leur fréquence de collectes.
Description	Réduire l'élimination des matières résiduelles par une tarification. Un bac à résidus ultimes par unité d'occupation. Les bacs excédentaires de résidus ultimes sont tarifés à 55 \$/unité d'occupation.
Responsable	MRC
Échéancier	2016
Avancement	100 %
Commentaire	L'emphase est également mise sur la sensibilisation pour la réduction à la source.

N° DE LA MESURE	17
Nom de la mesure	Réduire – Encourager l'herbicyclage
Description	Sensibiliser les usagers à pratiquer l'herbicyclage.
Responsable	MRC
Échéancier	2016
Avancement	40 %
Commentaire	Les avantages de l'herbicyclage sont mis de l'avant dans les outils de sensibilisation. De plus en plus de citoyens adoptent l'herbicyclage.

N° DE LA MESURE	18
Nom de la mesure	Réduire – Encourager le compostage domestique
Description	Inciter les usagers à pratiquer le compostage domestique par la sensibilisation et par la subvention de compostières domestiques.
Responsable	MRC
Échéancier	2016
Avancement	10 %
Commentaire	Le programme de subvention des compostières s'est terminé en 2016 étant donné que les bacs bruns seront implantés en mai 2017. À noter qu'en milieu rurale, le compostage domestique est très répandu.

N° DE LA MESURE	19
Nom de la mesure	Réduire - Sensibiliser la consommation responsable
Description	Sensibiliser les usagers à adhérer au principe des 3 RV : réduire, réutiliser, récupérer et valoriser.
Responsable	MRC
Échéancier	En continu
Avancement	80 %
Commentaire	Le plan de communication a intégré cet aspect comme son principe phare.

N° DE LA MESURE	20
Nom de la mesure	Généraliser le recyclage du PCVMP dans les multilogements
Description	Accompagner les propriétaires de multilogements à participer à la collecte sélective : choisir les contenants, fournir le service de collecte, informer et sensibiliser les résidents à y participer, expliquer les enjeux et la manière de trier, etc.
Responsable	MRC
Échéancier	2016
Avancement	90 %
Commentaire	Le recyclage dans les multilogements est généralisé à quelques exceptions près.

N° DE LA MESURE	21
Nom de la mesure	Généraliser le recyclage du PCVMP dans les ICI
Description	Informier et sensibiliser les gestionnaires des ICI à participer à la collecte sélective. Les accompagner dans le choix des contenants, fournir le service adéquat, expliquer les enjeux, etc.
Responsables	MRC
Échéancier	2016
Avancement	90 %
Commentaire	Le recyclage dans les ICI est généralisé à quelques exceptions près.

N° DE LA MESURE	22
Nom de la mesure	Recycler les plastiques agricoles
Description	Récupérer, recycler et valoriser les plastiques agricoles
Responsables	MRC, municipalités locales et producteurs agricoles
Échéancier	2018
Avancement	10 %
Commentaire	La démarche consiste à travailler avec les producteurs générateurs de plastiques agricoles afin de définir des collectes spéciales pour ces plastiques qui seront acheminés à des installations de recyclage ou de valorisation énergétique.

N° DE LA MESURE	23
Nom de la mesure	Acquérir des connaissances sur les secteurs ICI et CRD
Description	Effectuer des études sur les secteurs ICI et CRD pour trouver des pistes de solutions permettant d'augmenter le taux de récupération.
Responsables	MRC et ICI
Échéancier	2018
Avancement	Non encore réalisée
Commentaire	Ces études sont en cours de planification et seront réalisées en 208 – 2019.

N° DE LA MESURE	24
Nom de la mesure	Réemploi – Promouvoir l'économie sociale
Description	Aider les organismes d'économie sociale œuvrant dans le domaine des matières résiduelles.
Responsables	MRC – Organismes d'économie sociale
Échéancier	2016
Avancement	100 %
Commentaire	Actuellement, la MRC a établi des ententes avec le Recyclo-Centre, OBNL en économie sociale, spécialisé dans la réutilisation.

N° DE LA MESURE	25
Nom de la mesure	Promouvoir l'écologie industrielle
Description	Encourager l'approfondissement du maillage et l'échange de matières résiduelles entre les différentes entreprises.
Responsable	MRC – CTTÉI (Centre de transfert technologique en écologie industrielle) – Entreprises.
Échéancier	2016
Avancement	80 %
Commentaire	Le CTTÉI est l'un des partenaires de la MRC dans les projets d'écologie industrielle.

N° DE LA MESURE	26
Nom de la mesure	Adopter des politiques environnementales
Description	Énoncer officiellement l'adhésion de la MRC aux principes du développement durable.
Responsable	MRC
Échéancier	2018
Avancement	10 %
Commentaire	Une concertation est engagée entre les différents services de la MRC afin de concevoir une politique environnementale.

N° DE LA MESURE	27
Nom de la mesure	Animer des conférences et des ateliers sur la gestion des matières résiduelles
Description	Effectuer des séances d'information pour différents groupes de la société : élus municipaux, milieu scolaire, entreprises, aînés, etc.
Responsables	MRC
Échéancier	2016
Avancement	100 %
Commentaire	En 2016, une quarantaine de séances d'information sont effectuées par le service des communications et de la gestion des matières résiduelles. Ces séances d'informations ont ciblé les élus, les citoyens en général, les aînés, les jeunes, etc.

N° DE LA MESURE	28
Nom de la mesure	Publier et diffuser des outils de sensibilisation
Description	Fournir une information exhaustive sur la bonne gestion des matières résiduelles : enjeux, gérer les contraintes, matières acceptées et refusées dans les différentes collectes, etc.
Responsable	MRC
Échéancier	2016
Avancement	50 %
Commentaire	Des trousse d'information avec les bacs bruns seront fournies à toutes les résidences et unités ICI en 2017.

N° DE LA MESURE	29
Nom de la mesure	Retourner une partie du compost aux usagers
Description	Inclure dans le contrat de collecte une clause prévoyant un retour de compost à chaque municipalité
Responsable	MRC
Échéancier	2017
Avancement	Non encore réalisé
Commentaire	Le retour du compost sera effectué chaque année à compter de 2017. Une clause dans le contrat de collecte des matières organiques prévoit le retour du compost une fois par année à chacune des 12 municipalités de la MRC.

N° DE LA MESURE	30
Nom de la mesure	Procéder à des inspections et à une sensibilisation de proximité
Description	L'inspecteur à la gestion des matières résiduelles vérifie à chaque collecte le contenu des bacs par échantillonnage. Lors de ces inspections, il laisse des billets de courtoisie ou parle aux résidents lorsqu'ils sont présents.
Responsable	MRC
Échéancier	2016
Avancement	100 %
Commentaire	Un registre des billets de courtoisie est tenu. Les données permettent de cibler la sensibilisation pour les lacunes dans le tri, les matières acceptées, etc.

N° DE LA MESURE	31
Nom de la mesure	Organiser et effectuer des activités de sensibilisation dans les écoles
Description	Inclure dans le plan de communication des activités de sensibilisation en partenariat avec la Commission scolaire de Sorel-Tracy. Une pièce de théâtre, des ateliers de sensibilisation sont prévus dans toutes les écoles de la Commission scolaire pour 2017. Des séances d'information sont également organisées avec le personnel des écoles.
Responsable	MRC et Commission scolaire de Sorel-Tracy
Échéancier	2017
Avancement	Non encore réalisée
Commentaire	Ces activités sont planifiées dans le plan de communication et seront effectuées en 2017.

N° DE LA MESURE	32
Nom de la mesure	Continuer le programme ICI ON RÉCUPÈRE!
Description	Effectuer des audits sur la gestion des matières résiduelles dans les ICI. Un rapport est produit et est remis à l'ICI. Cette activité est effectuée en partenariat avec le Cégep de Sorel-Tracy dans le cadre du cours <i>Environnement, hygiène et sécurité au travail</i> . Chaque année, cinq ICI sont approchés pour effectuer l'audit.
Responsables	MRC - Cégep de Sorel-Tracy
Échéancier	2016
Avancement	100 %
Commentaire	Cette activité est effectuée régulièrement depuis 2008. Elle permet de sensibiliser et d'informer les gestionnaires des ICI sur l'importance et les méthodes de la bonne gestion des matières résiduelles.

N° DE LA MESURE	33
Nom de la mesure	Sensibiliser les communautés
Description	Cibler des activités pour certaines communautés : associations, CPE, aînés, etc. Les activités consistent à effectuer des séances d'information sur la gestion des matières résiduelles.
Responsable	MRC
Échéancier	2016
Avancement	30 %
Commentaire	Des activités d'informations comme des kiosques et des conférences sont effectuées en 2016 et se continueront en 2017.

N° DE LA MESURE	34
Nom de la mesure	Participer activement aux événements publics
Description	Effectuer des activités de sensibilisation en tenant des kiosques dans les espaces publics lors de certains événements. Exemple : Salon des aînés.
Responsable	MRC
Échéancier	2016
Avancement	100 %
Commentaire	Des kiosques et des activités d'informations sont effectués.

N° DE LA MESURE	35
Nom de la mesure	Responsabiliser les résidents – Règlementation
Description	Inciter certains résidents à respecter la réglementation lorsque la sensibilisation ne suffit pas.
Responsable	MRC
Échéancier	2016
Avancement	100 %
Commentaire	Le règlement sur la gestion des matières résiduelles sera amendé en 2017 pour inclure la collecte des matières organiques au moyen de bacs bruns. Des amendes sont prévues pour le non-respect de la réglementation.

N° DE LA MESURE	36
Nom de la mesure	Responsabiliser le secteur ICI - Règlementation
Description	Inciter les gestionnaires des ICI à respecter la réglementation lorsque la sensibilisation ne suffit pas.
Responsable	MRC
Échéancier	En continu
Avancement	100 %
Commentaire	Le règlement sur la gestion des matières résiduelles sera amendé en 2017 pour inclure la collecte des matières organiques au moyen des bacs bruns.

N° DE LA MESURE	37
Nom de la mesure	Responsabiliser le secteur CRD
Description	Trier à la source et acheminer les résidus de CRD à des installations de traitement.
Responsable	MRC – Municipalités locales – Entreprises de construction
Échéancier	2017
Avancement	80 %
Commentaire	Bien que 80% des résidus de CRD sont récupérés et recyclés, il n'en demeure pas moins qu'un système de contrôle doit être mis en place pour réduire davantage l'élimination des résidus de CRD dans les ICI.

N° DE LA MESURE	38
Nom de la mesure	Organiser une brigade verte
Description	Mettre l'emphase sur la sensibilisation de proximité en embauchant un agent de sensibilisation durant la période estivale.
Responsable	MRC
Échéancier	2017
Avancement	100 %
Commentaire	L'embauche d'un agent de sensibilisation est prévue pour l'année 2017.

N° DE LA MESURE	39
Nom de la mesure	Projet de traitement de « déchets d'équipements électriques et électroniques » (DEEE)
Description	Création d'une entreprise de traitement des appareils électriques. Les appareils sont broyés, les sous-produits triés et revendus.
Responsable	Recyclo-Centre : OBNL spécialisé dans la récupération des matières résiduelles
Échéancier	2016
Avancement	60 %
Commentaire	L'usine a ouvert ses portes en 2016 et a débuté ses opérations.

N° DE LA MESURE	40
Nom de la mesure	Intégrer la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel aux programmes de la MRC
Description	Assurer le suivi de la mise en œuvre du PGMR et administrer les programmes de la GMR
Responsable	MRC – Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel
Échéancier	Janvier 2017
Avancement	100 %
Commentaire	La Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel sera desservie par la MRC pour tous les services liés à la gestion des matières résiduelles.

N° DE LA MESURE	41
Nom de la mesure	Gérer les matières résiduelles sur les terres publiques
Description	Implanter un système de collectes sur les terres publiques.
Responsables	Municipalités locales
Échéancier	2016
Avancement	100 %
Commentaire	Les municipalités locales ont prévu des contenants et des systèmes de collectes des matières résiduelles générées sur les terres publiques.

N° DE LA MESURE	42
Nom de la mesure	Assurer le suivi de la mise en œuvre du PGMR et administrer les programmes de la GMR
Description	Effectuer le suivi du PGMR
Responsables	MRC
Échéancier	En continu (2017 – 2022)
Avancement	100 %
Commentaire	Un bilan annuel est réalisé. Des diagnostics sont effectués pour ajuster et améliorer la mise en œuvre des mesures.

ANNEXE 1

Formulaire relatif à la collecte des matières organiques

Rapport annuel de suivi de la mise œuvre du PGMR

ANNEXE 1 - Formulaire à compléter pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances à l'élimination de matières résiduelles.

Nom de la MR : PIERRE-DE SAUREL

Année de référence : 2016

2016

En fonction des critères publiés sur notre site Web, compléter les informations suivantes pour chaque municipalité de votre territoire :

- possède une réglementation interdisant le stockage et l'épandage de matières putrescibles résiduelles dont le compost, le digestat, les boues municipales et autres matières résiduelles fertilisantes (MRF) organiques, en zone verte;
- réalise la collecte résidentielle de résidus verts et alimentaires (collecte de troisième voie) en 2016;
- uniquement pour les municipalités de moins de 5 000 habitants, mise en place par la municipalité d'un service de composteurs domestiques et communautaires aux citoyens.

Pour toute information communiquez avec le MDDELCC au 418 521-3950, poste 4104

Pour connaître le code géo, consulter la page Web : http://www.mamot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites		Nombre total d'unités d'occupation (8 logements et moins)	Règlement interdisant le stockage et l'épandage	Aucun règlement	Collecte de résidus verts ET alimentaires domestique	Nombre d'unités d'occupation desservies au 31 décembre 2016 (8 logements et moins)	Nombre de semaines de collecte en 2016	Date de début des collectes en 2016	Composteurs domestiques	Composteur communautaire	Nombre d'unités d'occupation desservies par un composteur au 31 décembre 2016 (8 logements et moins)
Code géo	Nom de la municipalité										
53010	Massueville	257	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
53015	Saint-Aimé	212	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
53005	Saint-David	391	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
53085	Saint-Gérard-Majella	110	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
53050	Saint-Joseph-de-Sorel	921	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
53032	Saint-Ours	905	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
53020	Saint-Robert	839	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
53040	Saint-Roch-de-Richelieu	1045	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
53065	Sainte-Anne-de-Sorel	1251	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
53025	Sainte-Victoire-de-Sorel	1053	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1053	31	Mai	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
53052	Sorel-Tracy	17286	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
53072	Yamaska	1024	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Nom du répondant : Mohamed Aliouane

Fonction : Coordonnateur à la gestion des matières résiduelles

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Rapport annuel de suivi de la mise œuvre du PGMR

ANNEXE 1 - Formulaire à compléter pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances à l'élimination de matières résiduelles.

Nom de la MR : PIERRE-DE SAUREL

Année de référence : 2016



Signature

07-juin-17

Date